

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNES DE LIBERCOURT, CARVIN, COURCELLES-LES-LENS

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE
AUX DÉCLARATIONS DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LES COMMUNES
DE LIBERCOURT, CARVIN, ET DE COURCELLES-LES-LENS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉNIN-CARVIN
AINSI QU'À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES DE LIBERCOURT ET DE CARVIN ET DU PLAN
LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE COURCELLES-LES-LENS, EVIN-
MALMAISON, LEFOREST, NOYELLES-GODAULT ET DOURGES**

Le public est prévenu qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 15 octobre 2019, une enquête publique unique aura lieu, pendant 16 jours consécutifs, du 12 novembre au 27 novembre 2019 inclus, concernant les déclarations de projets dans le cadre de la création des aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Carvin, Libercourt et Courcelles-les-Lens et portant également sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Libercourt, Carvin et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault et Dourges. Ces projets sont portés par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Monsieur Jean-Claude PLICHARD, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairies de Libercourt, Carvin et Courcelles-les-Lens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (La mairie de Carvin est ouverte le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h. La mairie de Courcelles-les-Lens est ouverte du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. La mairie de Libercourt est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h.), ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (<http://www.agglo-henincarvin.fr/>). Un poste informatique sera également mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP : rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9), du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Libercourt (1, place de l'hôtel de ville), soit les adresser, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Declarations-de-projets>) en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ». Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Libercourt et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Ces dossiers comprendront les décisions de non soumission à évaluations environnementales de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE) du 2 juillet 2019. Ces derniers seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Declarations-de-projets>).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mardi 12 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 en mairie de Courcelles-les-Lens
- le mardi 12 novembre 2019 de 14h00 à 17h30 en mairie de Libercourt
- le jeudi 14 novembre 2019 de 14h30 à 17h30 en mairie de Carvin
- le mardi 19 novembre 2019 de 14h30 à 17h30 en Courcelles-les-Lens
- le samedi 23 novembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Libercourt
- le mercredi 27 novembre de 14h30 à 17h30 en mairie de Carvin

Toutes informations sur les projets pourront être demandées à M. Christophe PILCH, Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, 242 Boulevard Schweitzer, BP 129, 62253 HENIN-BEAUMONT, Tél : 03 21 79 13 74.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Carvin, Libercourt et Courcelles-les-Lens et en Préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT – BICUPE).

Au terme de l'enquête publique, les conseils municipaux des communes de Libercourt et Carvin ainsi que le conseil syndical du Syndicat Mixte à Vocations multiples de Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault et Dourges, seront amenés à se prononcer, dans un délai de deux mois, sur l'approbation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. En l'absence de délibération(s) dans ce délai, le Préfet du Pas-de-Calais approuvera par arrêté la mise en compatibilité des documents susvisés.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin se prononcera, quant à lui, dans un délai d'un an, sur l'intérêt général des projets d'aires d'accueil des gens du voyage et approuvera les déclarations de projets. Celles-ci emporteront mise en compatibilité des PLU des communes Libercourt, Carvin et du PLUI du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelles-Godault et Dourges Courcelles-les-Lens.